

# Prise de position de la CBU sur le Plan S

## Contexte

Ce document est une prise de position de la CBU par rapport aux « Guidelines for the Implementation of Plan S » de la cOAlition S<sup>1</sup> publiés à l'automne 2018. Il se base sur une enquête effectuée auprès des membres du groupe d'expert AKOA et synthétisée le 15.03.2019.

## Plan S

L'objectif principal du Plan S est résumé par la cOAlition S comme suit :

After 1 January 2020 scientific publications on the results from research funded by public grants provided by national and European research councils and funding bodies, must be published in compliant Open Access Journals or on compliant Open Access Platforms.<sup>2</sup>

Cet objectif repose sur dix principes, allant de la conservation du droit d'auteur par les auteurs à la limitation des coûts de publication (APC) en passant par l'exclusion des revues hybrides.<sup>3</sup>

## Positionnement sur divers points du Plan S (consultation AKOA)

La CBU salue et soutient l'orientation fondamentale du Plan S. Certaines parties de la vision du Plan S coïncident avec la stratégie nationale suisse sur le libre accès, dont certaines exigences ont déjà été mises en œuvre par le FNS en avril de l'année dernière. Certains détails de la mise en œuvre du Plan S suscitent toutefois des préoccupations :

### Open Access

Afin d'appuyer l'évolution vers des revues le libre accès, des critères de haute qualité (p. ex. relecture par les pairs, inscription sur la liste du DOAJ ou soutien rédactionnel) sont souhaitables. Le monitoring de la publication doit lui aussi être transparent, neutre et ouvert. L'exigence de mise à disposition du postprint ou de la version finale (Version of Records) est un plus pour la voie verte.

Concernant la voie dorée, le Plan S se concentre toujours sur les revues, mais dans un proche avenir, toutes les publications issues des projets subventionnés devront être librement accessibles. Cela pourrait mettre sous pression non seulement les différentes disciplines, mais aussi les sociétés savantes et les petits éditeurs, surtout si un soutien bien réfléchi n'est pas proposé.

Une approche échelonnée avec des jalons clairs serait la voie à suivre.

### APCs

Le Plan S repose trop sur le modèle d'affaires des APCs. Or, pour créer un écosystème sain dans le paysage de l'édition scientifique, il faut non seulement soutenir activement les modèles de publication alternatifs, dits non-APC, mais aussi insister sur la transparence en ce qui concerne les coûts annoncés par les éditeurs. La limitation des APC envisagée par le Plan S ne suffira pas à elle seule à orienter le développement dans la bonne direction.

<sup>1</sup> La cOAlition S est un regroupement de bailleurs de fonds de la recherche, de la Commission européenne (CE) et de la Commission européenne de la recherche (CER), qui a rédigé le Plan S.

<sup>2</sup> <https://www.coalition-s.org/about/>

<sup>3</sup> <https://www.coalition-s.org/10-principles/>

Il est regrettable que le modèle de republication (voie verte) ne soit pas considéré comme pertinent (uniquement au sens d'archivage à long terme), au moins pour une période de transition limitée, contrairement à la stratégie nationale et à la déclaration de la CBU sur le libre accès, qui visent une stratégie diversifiée.

## Droits d'auteur et licences

Il ne fait aucun doute que les droits sur l'œuvre demeurent la propriété des auteurs. Cependant, en plus de la licence CC-BY proposée par Plan S, toute la gamme des licences CC devrait être autorisée.

## Journaux hybrides

L'objectif d'exclure les revues hybrides du financement des APC est trop vaguement formulé dans le Plan S et soulève des questions. Selon le Plan S, une publication dans une telle revue ne remplit les conditions que si cette dernière peut démontrer un « transformative agreement to open access ». A quoi devrait ressembler un tel accord, et avec qui il serait conclu, n'est pas expliqué en détail.

Cette remarque s'applique également aux conséquences éventuelles d'un non-respect ou d'un contournement de l'interdiction de ces revues par le dépôt de la publication dans un repository (serveur de documents).

Le Plan S fait de plus l'objet d'une certaine réserve dans le cadre des négociations en cours pour des Big Deals en Suisse et ailleurs en Europe. Il devrait être possible, au moins à moyen terme, de publier chez des éditeurs qui ont conclu des accords de lecture et de publication (Read-and-Publish). Ces accords devraient explicitement avoir un caractère transformatif vers le libre accès complet.

## Repositories et infrastructure

Les exigences du Plan S en matière de repositories sont irréalistes. À l'heure actuelle, aucun serveur autre que PubMed Central ne doit être techniquement en mesure de répondre à celles-ci. Il faudrait donc transformer ces exigences en recommandations et utiliser le paysage existant de repositories de manière productive pour réaliser le libre accès. Cela comprend par exemple l'utilisation obligatoire des identifiants ORCID et DOI.

En outre, il convient de clarifier si la cOAlition S souhaite soutenir financièrement des plates-formes et des revues ou s'il faut prévoir des incitations pour renforcer l'infrastructure en place.

## Chercheurs et évaluation de la recherche

L'appui des chercheurs, qui seront les plus directement touchés par le Plan S, demeure sous-jacent. C'est une occasion manquée, car le changement culturel ne se fera pas uniquement par des menaces de sanctions. Une autre stratégie consisterait, par exemple, à renforcer les sociétés savantes ou à formuler des recommandations constructives pour les chercheurs.

La réforme du système d'évaluation est un élément essentiel pour les instruments de promotion de la cOAlition S, car ce n'est qu'avec une modification fondamentale de l'évaluation académique dans l'attribution des postes et des fonds de recherche que les principaux acteurs de ce changement, à savoir les scientifiques, seront capables et disposés à soutenir le libre accès.

Voté par la CBU lors de sa séance du 4 avril 2019. Texte traduit de l'allemand (Jean-Blaise Claivaz)